



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Brio
L'orientation
accompagnée



En route vers la vie étudiante !

Les services du Crous Bretagne





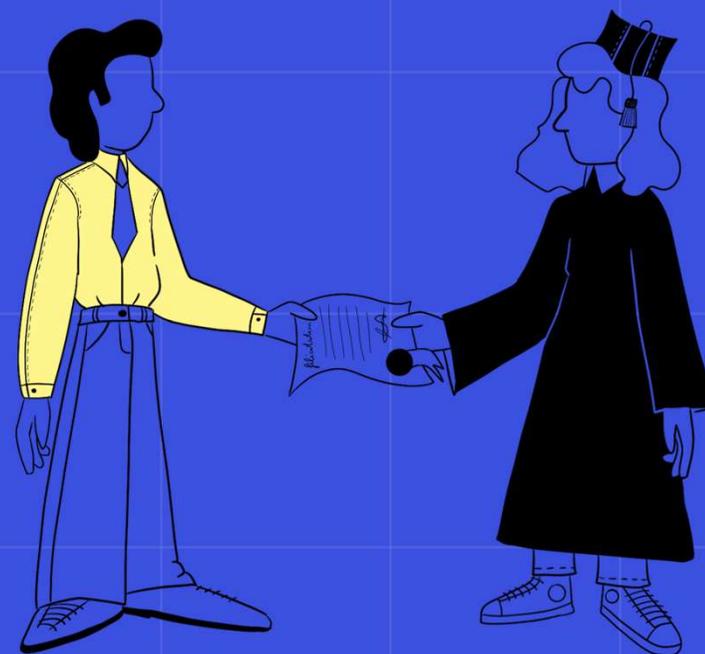
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1. Présentation des services du Crous Bretagne

<https://pitch.com/v/crous-bretagne-tmhk6m>





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2. Les bourses sur critères sociaux



Les bourses traitées par le Crous

Bourses sur critères sociaux du MESRI :

Plus de 89 M€

Plus de 35000 boursiers

Bourses sur critères sociaux autres ministères

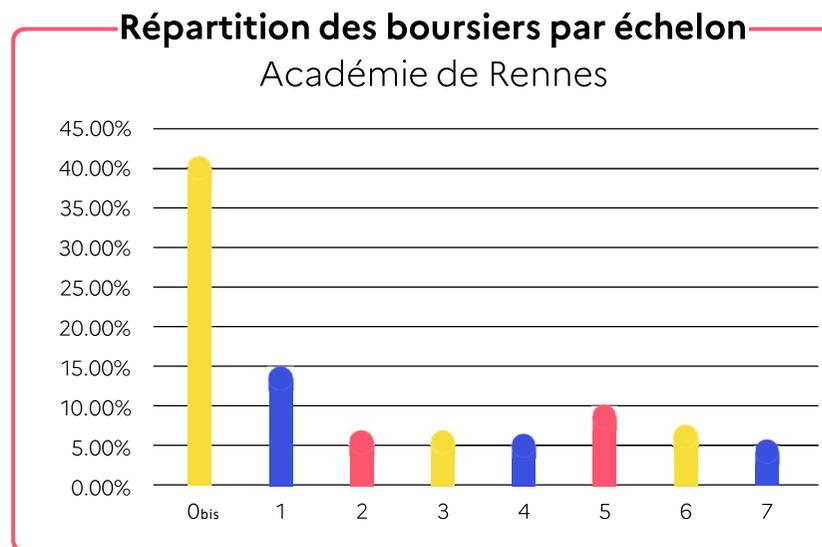
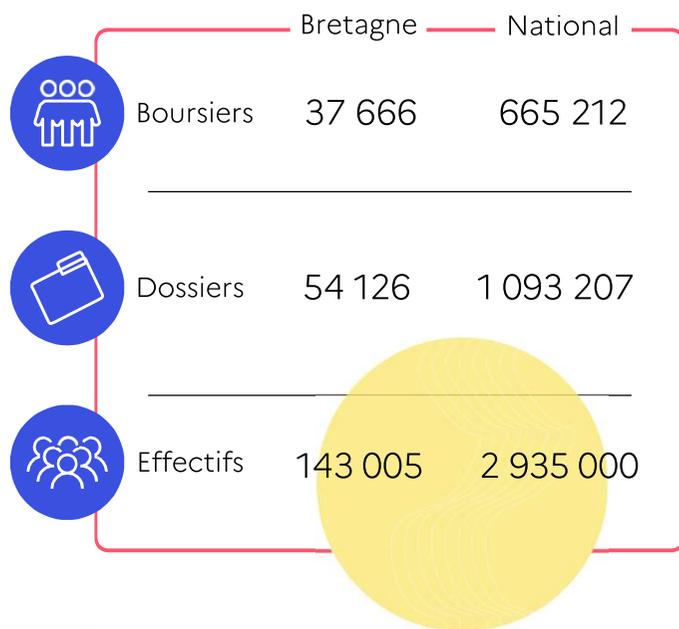
Culture / MASA / Genes, IMT, ENSTA:

4,85 M€

Environ 2000 boursiers

ATTENTION
bourses des formations
sanitaires et sociales à
solliciter auprès du conseil
régional

En 2022 - 2023



Les bourses sur critères sociaux

Attribuées pour 10 mois en fonction des ressources et des charges des parents

- un barème national pour les ressources,
- trois types de charges :
 - l'éloignement du lieu d'études,
 - le nombre d'enfants à charge des parents,
 - la reconnaissance du handicap ou du statut d'aidant

Les boursiers sont exonérés de frais d'inscription dans certains établissements



Les ressources prises en compte :

Le revenu familial :

Les ressources prises en compte pour 2024-2025 correspondent à la somme indiquée à la rubrique « revenu brut global » sur l'avis fiscal 2023 de la famille se rapportant aux revenus perçus pendant l'année 2022.

Aide complémentaire à celle de la famille :

Ne peut se substituer à l'obligation alimentaire prévue par le Code Civil (articles 203 et 371-2) : les parents sont tenus d'assurer l'entretien de leurs enfants, même majeurs, tant que ces derniers ne sont pas en mesure de subvenir à leurs propres besoins. Ce sont donc les revenus de la famille qui sont pris en compte pour calculer le droit à bourse de l'étudiant.

Les charges prises en compte :

Le nombre d'enfants à la charge de la famille (rattachés au foyer fiscal, l'étudiant excepté)

- Pour **chaque enfant à charge** (frère ou sœur), à l'exclusion du candidat boursier
- Pour **chaque enfant à charge** (frère ou sœur), **étudiant dans l'enseignement supérieur**, à l'exclusion du candidat boursier

L'éloignement entre le lieu d'études et le domicile familial (distance la plus courte de commune à commune)

La reconnaissance du handicap (reconnaissance MDPH) ou du statut d'aidant

Les bourses sur critères sociaux

Autres conditions :

- **Âge** : moins de 28 ans au 1er septembre de l'année en cours
- **Nationalité**

Progression dans les études :

L'obtention des droits à bourse est liée **au nombre de crédits pédagogiques (ECTS) validés**.

Les crédits sont vérifiés :

- **au 3ème droit à bourse** : 60 crédits minimum ou 2 semestres ou 1 année validée
- **aux 4ème et 5ème droits à bourse** : 120 crédits minimum ou 4 semestres ou 2 années validées
- **au 6ème droit à bourse** : 180 crédits minimum ou 6 semestres ou 3 années validées

Les bourses réparties en 8 échelons :



Les taux annuels 2023-2024

La bourse
est versée
mensuellement
(10 versements)

Echelon 0_{bis} :	1 454 € - 145,40 € mensuels	Echelon 4 :	4 587€ - 458,70 € mensuels
Echelon 1 :	2 163 € - 216,30 € mensuels	Echelon 5 :	5 212 € - 521,20 € mensuels
Echelon 2 :	3 071 € - 307,10 € mensuels	Echelon 6 :	5 506 € - 550,60 € mensuels
Echelon 3 :	3 828 € - 382,80 € mensuels	Echelon 7 :	6 335 € - 633,50 € mensuels

La constitution du DSE (01/03/2024 au 31/05/2024):

Les différentes étapes :

Étape 1 | (facultative) – Simulation
<https://www.lescrous.fr/nos-services/une-offre-de-services-riche-et-de-qualite-pour-tous-les-etudiants/#simulateur-de-bourse-testez-votre-eligibilite>

Étape 2 | En ligne : saisie du dossier, envoi des pièces, validation du dépôt du dossier
<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/depot/>

Étape 3 | Traitement de la demande de bourse par le CROUS

Étape 4 | Après le 31/05/2024 : Confirmation de l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur



La constitution du DSE :



Et si le dossier n'est pas fait avant le 31/05/2024 ?

Le serveur de dépôt reste ouvert, **mais** :

- Les dossiers sont considérés comme **hors délais** et ne sont donc **pas traités prioritairement**
- L'étudiant n'a pas l'assurance de pouvoir participer aux affectations en logement universitaire Crous ni d'obtenir de notification de bourse avant son inscription



Suivre et modifier son DSE

Suivre son dossier et télécharger ses pièces,
modifier ses vœux, demander une révision

- Par internet sur [MesServices](#)



Un problème relatif à la bourse ?

- Assistance de **MesServices** à privilégier
- **Par téléphone : 09.72.59.65.35**
choix 1 pour la bourse ; choix 2 pour le logement.
(Attention à la saturation des appels entre juillet et septembre)





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



3. Les autres aides



Les autres aides délivrées par le Crous

Aides au mérite :

2,2 M€

2 486 bénéficiaires



Aide Mobilité Parcoursup :

350 000 €

700 bénéficiaires



Aide Mobilité Master :

340 000 €

340 bénéficiaires



Aides spécifiques :

4,7 M€

347 ASAA

+ de 10 000 ASAP



L'aide au mérite

- **Versée sur 9 mois (octobre à juin) et 3 ans maximum**
- **100€ mensuels**
- **Deux conditions obligatoires :**
 - Être boursier
 - Titulaire d'une mention très bien au baccalauréat



L'Aide à la Mobilité Parcoursup

• Trois conditions préalables :

- Avoir été bénéficiaire d'une bourse de lycée en 2023-2024
- être inscrit.e sur Parcoursup cette année et avoir confirmé au moins un vœu en-dehors de l'académie de résidence
- avoir accepté définitivement une proposition d'admission (OUI ou OUI-SI) pour un vœu confirmé hors de l'académie de résidence

• Aide de 500€, versée en une seule fois, une fois l'inscription administrative effectuée.

• Cette aide ne concerne pas les personnes déjà étudiantes et en réorientation via Parcoursup, ni les lycéens qui ne percevaient pas la bourse de lycée en 23-24 et deviendraient boursières de l'enseignement supérieur.

• Cumulable avec une bourse sur critères sociaux



Les aides spécifiques

- **Tout au long de l'année un service social étudiant est à votre écoute**
- **Aide financière personnalisée apportée aux étudiants en grave difficulté :**
 - Aides annuelles du montant d'une bourse pour des étudiants en situation particulière (rupture familiale, indépendance avérée...)
 - Aides ponctuelles pour des difficultés passagères
 - **L'avis du service social peut être nécessaire**





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4. La demande de logement



Le logement Crous

Charges comprises, avant aides au logement (ALS/APL)



Le Crous propose à la location plus 8000 logements, situés à proximité des campus
Rennes, Brest, Lorient, Vannes, Saint-Brieuc, Lannion et Quimper

Tarifs mensuels 24 - 25

Chambre éco rénoverée 9m ²	188,21 €
Chambre confort 9 m ²	255,14 € à 256 €
T1	de 280€ à 415 €

Pour qui ?

- Tout étudiant **ayant constitué un DSE**, boursier ou non boursier, inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur.

La demande de logement

Calendrier pour les attributions 2024/2025:



Dépôt et modification des vœux jusqu'à la veille des tours, 4 vœux possibles sur toute la France

	Tour 1	Tour 2	Tour 3	Tour 4	Offre complémentaire
Début dépôt des vœux	À compter du 07/05/2024	14/06/2024	21/06/2024	28/06/2024	À compter du 09/07/2024
Fin de saisie des vœux	10/06/2024 à 10h	17/06/2024 à 10h	24/06/2024 à 10h	01/07/2024 à 10h	
Résultats	11/06/2024	18/06/2024	25/06/2024	02/07/2024	
Confirmation jusqu'au	13/06/2024 à 23h59	20/06/2024 à 23h59	27/06/2024 à 23h59	04/07/2024 à 23h59	



Demandes de logements spécifiques

Cas particuliers (procédure particulière) :

- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants sportifs de haut niveau

Demande en cours d'année :

- Demande sur [MesServices](#)

VOUS LOGER





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



5. Se restaurer



La restauration étudiante



- Les Restos'U proposent des plats variés, équilibrés et cuisinés sur place

- Services du soir

- Plusieurs formules à des prix différents.

- **COÛT REEL DE PRODUCTION DU REPAS : 8,50€**

Prix du repas
étudiant :

3,30 €

Prix du repas
étudiant boursier :

1 €



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



6. La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)



La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

- Doit être **obligatoirement réglée** avant l'inscription
- **Par tout.e.s les étudiant.e.s** en formation initiale (y compris étudiants en apprentissage) dans un établissement d'enseignement supérieur, quelque soit l'établissement (public, privé, EESPIG,...)
- **Montant 23/24 : 100€**
- **Paiement en ligne en CB** sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- **Sont exonérés** : les boursiers sur critères sociaux et boursiers du gouvernement français, les bénéficiaires de la protection subsidiaire, les réfugiés, les demandeurs d'asile

La CVEC pour quoi faire ?

Le financement de projets pour la vie étudiante

1

Public cible :

« Les actions financées par la CVEC sont destinées à l'ensemble des étudiants, qu'ils aient acquitté cette contribution ou qu'ils en soient exonérés, qu'ils soient inscrits dans un établissement bénéficiaire du produit de la CVEC ou non. »

2

La CVEC doit exclusivement servir à l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Les Crous doivent notamment conduire des actions envers les étudiants dont l'établissement n'est pas bénéficiaire d'un reversement de la CVEC.

Exemples de réalisation :





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



7. Les autres actions du Crous



Les autres actions du Crous

Une offre de jobs dédiée aux étudiants

www.jobaviz.fr

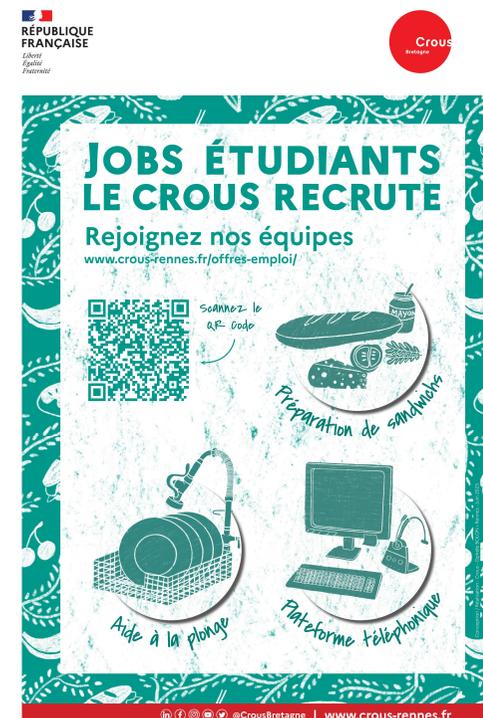
Afin de payer tout ou une partie de vos frais de scolarité, votre logement étudiant, ou encore enrichir votre C.V., Jobaviz diffuse des annonces de jobs qui sont réservées aux étudiants.

Une aide aux projets étudiants :

- **Le dispositif Culture Actions** constitue une aide financière pour les projets étudiants
- **Des concours culturels :** danse, théâtre, musique, photo, film court, bande dessinée, nouvelle.

Une billetterie préférentielle :

- **Pour certains festivals** (Transmusicales, Vieilles Charrues,...) et spectacles





Crous Bretagne

7 place Hoche - CS 26428

35064 RENNES cedex

09 72 59 65 35

Pour toute question relative aux bourses et au logement ainsi que pour l'accès au service social :
prendre rendez-vous (via messervices.etudiant.gouv.fr)



www.crous-rennes.fr